



**BULLETIN D'INSCRIPTION
FORMATION DÉPISTAGE ET PRISE EN
CHARGE DES FEMMES VICTIMES DE
VIOLENCES CONJUGALES,
INTRAFAMILIALES ET SEXUELLES**

**22 ET 23 MARS 2027
CLERMONT-FERRAND**

INFORMATION

Nom et Prénom

Nom de naissance le cas échéant

Date de naissance

Téléphone

Email

Adresse professionnelle (à défaut, personnelle ; le préciser)

Profession/statut (si étudiant.e : joindre un justificatif)

N° RPPS / ADELI

Lieu d'exercice
(cabinet, CH, PF, CSS...)

Mode d'exercice
dominant (> à 50 %)

☐ salarié ☐ libéral
☐ mixte

PRISE EN CHARGE

Prise en charge employeur :

OUI

☐

NON

☐

Si oui, nom et adresse de l'employeur à contacter (@ ou tél)

Demande de prise en charge DPC envisagée :

OUI

☐

NON

☐

VOS ATTENTES

Quelles sont vos attentes par rapport à cette formation ?

Souhaitez-vous covoiturer

OUI

☐

NON

☐



Plateforme d'expertise IVG
de la Région Auvergne Rhône Alpes

**MODALITÉS
D'INSCRIPTION INFORMATION
DÉPISTAGE ET PRISE EN CHARGE DES
FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES
CONJUGALES, INTRAFAMILIALES ET
SEXUELLES**

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Professionnels ne bénéficiant pas d'une prise en charge par un employeur :

Tarif de la formation : 350€.

Merci de joindre à ce bulletin un chèque de 350 € à l'ordre de PLEIRAA pour règlement des frais d'inscription ou dépôt de garantie dans l'attente de la validation de la demande DPC (encaissement en cas de réponse négative de l'Agence DPC ; en cas de prise en charge partielle des frais d'inscription, le complément sera demandé).

Pleiraa

HCE – Centre Médical de la Femme

Centre hospitalier universitaire Grenoble-Alpes

CS 10217 – 38043 Grenoble Cedex 9

Professionnels bénéficiant d'une prise en charge employeur :

Tarif de la formation : 520€.

Merci de nous retourner le bulletin d'inscription par mail ou par voie postale. L'équipe de PLEIRAA prendra ensuite contact avec votre employeur.

Personnes en situation de handicap, merci de contacter l'équipe à l'adresse cglenat1@chu-grenoble.fr, pour faire le point sur les adaptations nécessaires.